

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 22 octobre 2019

L'an Deux mil dix neuf, le vingt deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE JC, LAGNEAU JJ, BONNIAUD D, JACQUELIN C, AUDIN C, VALLET D, DODAT A, TABARAN A, DELOST A, VENIAT S

EXCUSE(E)S : Messieurs JACQUELIN A, VENIAT P et Madame DESCOINS V

ABSENT(E)S : Mesdames VERNAUDON C et Monsieur LAGNEAU T

POUVOIR : Monsieur JACQUELIN A à Madame TABARAN A  
Madame DESCOINS V à Monsieur LEFEBVRE JC

SECRETAIRE : Monsieur BONNIAUD D

Après avoir remercié les Membres du Conseil Municipal présents, Monsieur Le Maire demande s'ils acceptent d'examiner un point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour, le legs de Madame THAUSE Germaine à la commune. Pas d'objections donc Le Maire ouvre la séance.

### I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juillet 2019

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière réunion du 09 juillet 2019, qui est adopté à l'unanimité.

### II - DELIBERATION REMBOURSEMENT FRAIS MADAME THIBAUT

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que Madame THIBAUT Vanessa a eu besoin d'un câble informatique pour son travail et elle s'est rendue, dans l'urgence, au Leclerc Technologie pour s'en procurer un. Elle l'a réglé sur ses deniers personnels et demande l'accord pour lui rembourser la somme de 19.99€. Le conseil Municipal donne son accord pour le remboursement à Madame THIBAUT.

### III-DELIBERATION SDE03-ADHESION DE MONTLUÇON, MOULINS ET VICHY

Après explication, sur le fonctionnement du SDE 03, monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que trois nouvelles villes souhaitent adhérer au SDE 03. Il faut délibérer.

Après délibération, l'adhésion des trois villes : Moulins, Montluçon et Vichy est acceptée à l'unanimité.

### IV - CHOIX DU DEVIS POUR LA REPARATION DU TRACTEUR

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux devis supplémentaires à celui présenté précédemment (CRA pour 2295.67€TTC) concernant la réparation du tracteur. Un devis chez AUDIN (1544.40€TTC) et un chez ROTAT (1342.86€TTC). Après étude des devis, il est décidé de prendre celui de chez ROTAT et de faire procéder à la réparation. De plus, il est signifié à titre informatif que nous avons dû procéder à des réparations sur le camion, système de freins pour un montant de 808.16€

#### **V - DELIBERATION POUR L'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SOUSCRIT PAR LE CDG 03 POUR LA PREVOYANCE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons il y a quelques mois diligenté le CDG 03 pour la recherche de contrat de prévoyance. A ce jour, MUTUALE a été retenu par le CDG 03; et ce dernier nous demande de délibérer sur une adhésion à la convention et sur la participation de l'employeur pour cette protection sociale.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte que Monsieur Le Maire signe la convention pour la prévoyance auprès du CDG 03, en fixant la participation financière au montant de 8€ mensuel, par agent; il est précisé qu'il appartient aux agents de choisir la formule d'adhésion qui leur convient.

#### **VI- BAFA**

Il est expliqué au Conseil Municipal qu'il convient, puisqu'Ophélie est employée pour s'occuper des enfants sur le temps de garderie, de lui faire passer le BAFA, diplôme obligatoire. Le Conseil Municipal donne donc un avis favorable pour la formation prise en charge par la commune. Une délibération est prise en ce sens.

#### **VII- DELIBERATION POUR ACCEPTATION DE LEGS (point rajouté à l'ordre du jour et approuvé au début du Conseil)**

Il est fait un point sur la succession THAUSE. Il est expliqué que nous devons prendre une délibération acceptant le legs de madame THAUSE moyennant des frais. Il est fait détail du legs en rappelant que l'actif de la succession est estimé à 68 000€ pour un passif de 19 132.20€. Une somme de 10 000€ avait prévue au budget pour les frais chez le notaire mais il ressort qu'il nous manque environ 10 000€. Le Conseil Municipal vote à 11 voix pour et 1 contre pour l'acceptation du legs et donne pleins pouvoirs au Maire pour contacter la Banque et pour la finalisation de l'affaire.

#### **VIII-QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de différents courriers de remerciements de sociétés qui ont reçu leurs subventions (Joyeux Lurons et DDEN).

Monsieur Le Maire en profite pour informer Le Conseil que la DDEN a sollicité la commune pour tenir son assemblée générale, qui aura lieu le vendredi 24 janvier 2020. Monsieur Le Maire propose de leur mettre la salle des fêtes à disposition gratuitement et d'offrir l'apéritif. Proposition acceptée par le Conseil.

Le Conseil est informé qu'un virement de crédit a été effectué, dans l'urgence, pour un remboursement de location annulé dans les délais et pour raison personnelle.

Il est indiqué que la somme de 100€ votée par le Conseil en cas d'annulation tardive de la salle des fêtes ne sera pas réclamée au foot, suite à l'annulation du loto, contenu du décès de madame PINDON RELIN Valérie (secrétaire de l'Association) au moment de la manifestation.

Suite à des retards et des imprévus, l'organisme de formation qui devait valider la mise à jour des C.A.C.E.S de Florian BERNARDIN, a réorganisé la formation. Un formateur se déplacera sur la commune afin de remédier à ce contretemps et procédera en même temps à une formation pour Nathalie PHILIPPE afin de lui permettre d'utiliser les tracteurs de la commune.

Le coût de cette formation sera donc de 620€ TTC pour la formation des deux agents.

Monsieur Le Maire informe le Conseil de la requête de Madame COULON. Celle-ci demande si la commune a la possibilité de fournir un ordinateur portable (madame THIBAUT) et un vidéoprojecteur (madame COULON). Des devis seront demandés et comparés. L'achat d'un tableau écran blanc sera peut être nécessaire?

De nouvelles normes sanitaires et alimentaires (Loi EGALIM) vont être imposées à la cantine (menus végétariens, utilisation de circuits courts pour l'achat d'aliments et utilisation de produit bio..) mais surtout l'agent aurait besoin d'un ordinateur portable pour la mise en place de son PMS (obligatoire) et pour la gestion de ses stocks. Un devis est demandé pour l'achat de ce PC.

Monsieur Le Maire informe et lit un courrier de monsieur et madame FAURE concernant un incident à la cantine. Une réponse sera envoyée stipulant que des mesures sont prises afin d'éviter que cela ne se reproduise.

Chantal AUDIN nous fait le compte rendu du Conseil d'Ecole et informe le Conseil que 2 intervenants sont actuellement sur l'école:

- ❖ un emploi civique
- ❖ une AVS à mi temps

Et indique que c'est l'Académie qui en a la charge.

Les différents projets scolaires et les effectifs sont également évoqués.

Aurore DELOST demande où en est la titularisation de Florian. Monsieur Le Maire informe qu'une prorogation de sa stagiarisation est en cours et que la commune attend l'avis de la CAP (15 décembre 2019).

Il est demandé qu'il convienne de laisser plus de traces écrites concernant les remarques et tous changements dans les emplois du temps des agents.

Des membres du Conseil Municipal ont remarqué que le tas de gravillons stocké à la Pierre Cendrée, et destiné à boucher les trous du chemin semble être amputé. Un signalement à la gendarmerie sera fait.

Comme bon nombre de communes de la région, la sécheresse de cet été 2019 a provoqué des fissures sur plusieurs maisons du territoire communal. Une délibération est prise afin de demander le classement en "catastrophe naturelle".

Marc DESPOIL se propose de donner des cours de recyclage aux agents communaux et aux membres du Conseil s'ils le souhaitent afin de mettre à jour la formation de "premiers secours" et pour l'utilisation du défibrillateur.

Monsieur Roger VENUAT propose un sapin pour les fêtes de fin d'année. Des membres du conseil étudieront si on peut le récupérer facilement.

Une remarque est faite sur le marquage au sol, réalisé par la Société SIGNANET, aux Daubois qui n'est pas correcte. L'entreprise sera interpellée.

Il y a toujours un litige entre le transporteur et SEMIO sur l'état des jeux qui doivent être installés près du terrain de foot.

Il est demandé aux propriétaires de terrains le long des trottoirs dans le bourg d'être vigilants et de veiller à ce que des ronces n'empiètent pas sur la voie publique.

Il est indiqué que les vœux de la municipalité auront lieu le 27 décembre 2019 à 19h00 à la salle des fêtes

Plus aucune question, la séance est levée à 22h15